

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 60 (2002)

Heft: 1: Le secret bancaire : a-t-il un avenir?

Vorwort: Introduction : "le secret bancaire a-t-il un avenir?" : pourquoi choisir un tel sujet

Autor: Erb, Michel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION

Michel ERB
Trésorier des Rencontres Suisses
Treffpunkt Schweiz
Modérateur du Forum
erb-michel@bluewin.ch

« Le secret bancaire a-t-il un avenir ? » : Pourquoi choisir un tel sujet ?

Le sujet est d'une grande actualité

Le secret bancaire suisse est une institution qui préoccupe aujourd'hui l'opinion publique. Les récentes études sur le rôle de la Suisse pendant la deuxième guerre mondiale et les discussions sur la globalisation du terrorisme ramènent inmanquablement l'actualité en Suisse et à l'étranger sur ce sujet.

C'est un sujet de grande importance économique

Du secret bancaire dépend une grande gamme de services offerts par les départements de gestion de fortune. S'il n'est pas possible de définir de manière fiable la part des bénéfices générés par le secret bancaire, et s'il n'est pas possible non plus de connaître la masse salariale produite par ce secteur, on peut néanmoins raisonnablement adopter l'hypothèse selon laquelle la disparition du secret bancaire causerait – en tout cas à court terme – un dommage économique considérable. Ce dommage déborderait du secteur bancaire dans la mesure où il aurait également des répercussions négatives sur la santé économique de nombre de fiduciaires, d'études d'avocats et de compagnies d'assurances.

Le sujet polarise le débat politique

Dans l'argumentation politique, le secret bancaire polarise le débat. Il est souvent lié à des réflexions qui lui sont totalement étrangères. En effet, le secret bancaire se définit à une extrémité comme un instrument dont l'unique but est de permettre aux criminels

de traverser en toute impunité les frontières entre leur économie occulte et le monde civilisé. A l'autre extrémité, certains arguments prétendent qu'une démocratie moderne qui se veut neutre, ne peut exister que sur la base d'un système bancaire complètement opaque et imperméable.

Les raisonnements qui mènent à ces deux points de vue antinomiques font hélas et forcément appel à des concepts aussi disparates qu'incompatibles tels que : les fonds en déshérence, les paradis fiscaux, les comptes numériques, la contrebande, les sociétés de domicile, les centres «offshore» et le blanchiment. Un débat constructif sur une base aussi illogique n'est évidemment plus possible.

Les paramètres du débat

A l'instar du Dr P.F.Mueller, dans la préparation du débat nous avons essayé de fixer des limites en nous concentrant sur quatre défis essentiels:

1. Serait-il possible pour la Suisse de maintenir la distinction entre évasion et fraude fiscale ? (« Alleingang » de la Suisse).
2. Si l'on accepte le principe du secret bancaire, il reste le problème relatif au risque d'abus. Les règles et les institutions qui régissent actuellement le système bancaire protègent-elles suffisamment la société contre une utilisation abusive du secret bancaire? Nous pensons particulièrement au Code Pénal (art 305), à la Commission Fédérale des Banques (CFB), à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), à la Convention de diligence et au Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux (GAFI).
3. Faut-il redéfinir certaines procédures fédérales et cantonales afin d'augmenter l'efficacité et surtout d'accélérer l'entraide judiciaire et l'assistance administrative sur un plan international ?
4. La mauvaise connotation du secret bancaire nuit-elle à la longue à la réputation générale de la Suisse?

Les objectifs du forum

Vu la complexité du sujet, un débat exhaustif sur l'avenir du secret bancaire serait une entreprise trop ambitieuse. Il est aussi probable que les présentations respectives sont trop différentes pour nous permettre de nous former une opinion de synthèse. Les objectifs de ce forum se limiteront dès lors à:

- découvrir les racines historiques du secret bancaire

- nous familiariser avec quelques aspects techniques importants
- mieux comprendre l'enjeu politique et éthique sur un plan national et international.
- apprendre dans quelle mesure le secret bancaire entrave le fonctionnement correct des institutions juridiques.

Les intervenants

Nous avons eu la grande chance de réunir un petit groupe d'orateurs éminemment compétents et expérimentés :

- Monsieur Bernard Bertossa est Procureur général du Canton de Genève et Président du tribunal de première instance. Il traitera un dilemme difficile, à savoir la volonté du législateur de maximiser les sphères privées et sa volonté d'avoir un système bancaire juridiquement et éthiquement infaillible.
- Monsieur le Conseiller National Nils de Dardel présentera l'aspect éthique et l'enjeu politique national.
- Maître Patrick Mouttet, Responsable du service juridique romand du Credit Suisse Banking nous aidera à comprendre quelques principes légaux importants et nous donnera le point de vue d'une banque globale suisse.
- Monsieur le Professeur Sébastien Guex, Professeur d'histoire à Paris et à l'Université de Lausanne, se concentrera sur les origines du secret bancaire.
- Monsieur Henri-Alexandre Gétaz, Ministre et chef adjoint du Bureau de l'intégration Européenne à Berne, nous montrera l'importance que prend le secret bancaire dans les négociations avec l'UE.

